



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Jeudi 30 janvier 2020  
à 20h30**

**Membres présents :** BESSON Guy, CLOYE Jérémy, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAURE Ludovic, FAYOLLE Christian, GRAEL Richard, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie.

**Membres excusés :** ALVERGNAS Jean-Marc, DEPIERRE Catherine, LUCIEN Martine,

**Secrétaire de séance :** JOASSARD Patrice

**FINANCEMENT DU DISPOSITIF PARAGRELE SUR  
LE TERRITOIRE DES MONTS DU LYONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 et l'association Paragrêle 69 a été créée pour en assurer le fonctionnement. Pour les années 2020 et 2021 il a été décidé en conférence des maires que les communes du Rhône concernées seraient sollicitées pour une participation à hauteur de 0.37 € par habitant alors que la CCMDL contribuerait à hauteur de 15 000 €. Le montant annuel pour Meys pour l'année 2020 et 2021 est de 315.21€. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**CONVENTION DE PASSAGE AVEC ENEDIS**

Monsieur le Maire rappelle que la société ENEDIS traverse et utilise la parcelle F804 située au bourg et appartenant à la commune. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de passage. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA LOCATION DU  
TERRAIN DE LA BATTEUSE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune sous-loue le terrain de la batteuse à un agriculteur et au comité de la batteuse. Il propose de lancer l'appel à candidature pour la location 2020. La date limite des candidatures est fixée au jeudi 27 février.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA PROPOSITION DU CDG69  
DE MENER POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE  
UNE CONSULTATION D'ASSURANCE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est assurée contre les risques statutaires en cas de maladie ou d'accident des agents. Le centre de gestion ouvre une procédure de marché et propose d'inclure la commune de Meys. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DES 4  
CANTONS POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire propose de renouveler la cotisation annuelle pour le groupement des 4 cantons, à raison de 0,30 € par habitant soit 259,00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**ACHAT DE VERRRES REUTILISABLES POUR MISE A  
DISPOSITION DES ASSOCIATIONS**

Une série d'interdictions de produits en plastique à usage unique entre en vigueur le 1er janvier 2020. Selon la loi EGALIM, l'interdiction concerne entre autre la mise à disposition des « gobelets, verres et assiettes jetables. Afin d'aider la mise en place de cette mesure éco responsable par toutes les associations de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat de gobelets réutilisables en plastique qui seront mis à disposition des associations de Meys. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU COMITE  
D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le renouvellement de l'adhésion au CASCC au bénéfice des agents. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes et associations sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200 € à l'association AHML (Association des Handicapés des Monts du Lyonnais) située à Sainte Foy l'Argentière et de ne pas accorder de subvention aux établissements scolaires et associations suivants :

Le collège privé Les Maristes de Chazelles sur Lyon, l'association KDanse de St Clément les Places, l'école privée Sainte Marie de Ste Foy l'Argentière

**QUESTIONS DIVERSES :**

- La réunion Plan Guide initialement prévue le 13/02 est reportée
- Conférence débat sur la transmission des exploitations agricoles à Pomeys le 10/02
- Planning des permanences élections

Philippe GARNIER,  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Le prochain conseil sera le 27/02/20

